



Les nominations équilibrées dans les emplois de direction

La loi du 19 juillet 2023 (loi n° 2023-623 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la Fonction publique) apporte une nouvelle obligation de publication annuelle du nombre de femmes et d'hommes nommés dans les emplois supérieurs en application de l'article L.132-6-1 du Code général de la fonction publique.

L'obligation de nomination équilibrée, s'apprécie sur la base d'un cycle de quatre primo-nominations, sur la seule durée du mandat de l'exécutif local (les nominations survenues sous la précédente mandature ne sont pas comptabilisées, y compris en cas de réélection)...

Concrètement, les employeurs doivent publier sur leur site internet le tableau des nominations équilibrées transmis à la préfecture.

Tableau de déclaration relatif aux nominations équilibrées - à remplir par la collectivité ou l'établissement au titre de l'année 2025							
(A) Nombre d'agents sur emplois de direction au 31/12/2025 :		4 Total dont : DGS : 1 H		DGAS : 2 F 1 H	DGST : x F x H	Expert ht niveau- directeur de projet : x F x H	
(B) N° de département :	38	(E) Nominations année 2025 (y compris primo-nominations)			(F) Primo-nominations année 2025		
(C) Nom de la collectivité	(D) Nature	Emplois fonctionnels concernés	HOMME	FEMME	Emplois fonctionnels concernés	HOMME	FEMME
Ville de Grenoble	Commune de plus de 40 000 habitants	DGS			DGS		
		DGAS	1	1	DGAS		
		DGST			DGST		
		Expert de haut niveau- Directeur de projet			Expert de haut niveau- Directeur de projet		
		Total par sexe	1	1	Total par sexe en 2025	0	0
					(G) Rappel des primo-nominations années antérieures (depuis le renouvellement de l'assemblée délibérante ou le dernier cycle achevé)		
					Emplois fonctionnels concernés	HOMME	FEMME
					DGS		
					DGAS		
					DGST		
					Expert de haut niveau- Directeur de projet		
					Total par sexe années antérieures	0	0
					(H = F + G) Total primo par sexe	0	0
					(I) Répartition par sexe des 4 premières nominations prononcées au titre du cycle achevé en 2025		
					(J) Répartition par sexe des primo-nominations suivantes au titre du 2ème cycle de l'année 2025 (cette ligne n'est pas saisie si le total est inférieur à 4)		
Au titre du 1 ^{er} cycle	Nombre minimal de représentant de chaque sexe				0		
	Nombre d'unités manquantes				Néant	Néant	
	Contribution due						
Au titre du 2 ^{ème} cycle	Nombre minimal de représentant de chaque sexe				0		
	Nombre d'unités manquantes				Néant	Néant	
	Contribution due						